

# Journée de la Fiscalité des PME

Jeudi 8 mai 2025 - 8h50 à 16h45

*Séminaire hybride (en présentiel ou en ligne)*

Animé par **Thierry Obrist** et **Benjamin Chapuis**

Séminaire organisé dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME  
et du NOUVEAU CAS en TVA

En partenariat avec :



## Concept et objectif du séminaire

Comme chaque année, la Haute école de gestion Arc et l'Université de Neuchâtel ont le plaisir de vous proposer, à Neuchâtel mais aussi chez vous, la Journée de la Fiscalité des PME du 8 mai 2025. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME, une formation pratique postgrade fournissant aux participant-e-s une expertise en fiscalité des petites

et moyennes entreprises. Sous un angle pratique et actuel, la Journée est organisée sous forme d'études de cas tirés de situations réelles, lors desquels des praticien-nes et académiques reconnu-es aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

## Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocat-e-s, juristes, notaires, expert-e-s comptables et fiscaux, expert-es fiduciaires, comptables

confirmé-e-s en fiduciaire ou en entreprise, conseiller-ère-s en assurance, banquier-ère-s, employé-e-s d'administrations publiques, etc.

## Contenu / Mots-clés

La journée du 8 mai 2025 commencera par un tour d'horizon des actualités fiscales que tout-e bon-ne praticien-ne doit connaître en matière de **TVA**. Nous parlerons ensuite de **l'impôt sur la fortune** pour les entrepreneur-euse-s en étudiant l'impact de la forme juridique de l'entreprise, des distributions de dividendes au lieu de paiements de salaires, de l'attribution à la fortune commerciale et de l'application de boucliers fiscaux. Nous aborderons la problématique des **provisions pour vacances** et leur traitement différent en droit comptable et en droit fiscal avant de réfléchir au **financement d'entreprises**, en particulier le risque qu'un prêt soit qualifié en obligation (règles de 10/20 créanciers) et le traitement des prêts convertibles (en particulier en cas de discounts octroyés par rapport au prix d'un tour de financement). L'après-midi, nous

verrons la fiscalité des **plans d'intéressement de collaborateurs-trices du point de vue de l'entreprise** en prenant en compte des jurisprudences récentes sur le rachat d'actions propres en lien avec le principe de l'apport en capital, d'une part, et le droit de timbre de négociation, d'autre part, avant d'examiner l'application – sous un angle pratique – **l'imposition privilégiée du bénéfice de liquidation** de l'indépendant. La journée se poursuivra avec l'examen des possibilités de **pérenniser le patrimoine de l'entrepreneur-euse en créant une fondation** et en cherchant à déterminer les conséquences fiscales de l'apport du patrimoine, des possibilités d'exonération ainsi que des distributions aux bénéficiaires. Nous finirons en passant en revue les **jurisprudences** les plus importantes dans le domaine de la fiscalité des PME.

## Responsables du séminaire



**Prof. Dr. Thierry Obrist**  
Université de Neuchâtel



**Prof. Benjamin Chapuis**  
Haute école de gestion Arc

## Inscription

Délai : 24 avril 2025

En ligne sur : [www.he-arc.ch/agenda/journee-de-la-fiscalite-des-pme-2025](http://www.he-arc.ch/agenda/journee-de-la-fiscalite-des-pme-2025)



## Finance d'inscription

CHF 390.- pour la Journée

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

## Programme

**08h30** **Accueil des participants**

**8h50** **Ouverture de la journée**

*MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist*

**09h00** **Actualités dans le domaine dans la TVA**

*Mme Isabelle Homberger Gut*

**09h30** **L'entrepreneur et l'impôt sur la fortune (y compris bouclier fiscal)**

*M. Cedric Panchaud*

**10h15** **Pause**

**10h45** **Les provisions pour vacances – droit comptable et droit fiscal**

*M. Benjamin Chapuis*

**11h15** **Financement d'entreprises – qualification en obligations et prêts convertibles**

*MM. Lionel Delgado et Rachid Boss*

**12h00** **Repas**

**13h15** **Plans d'intéressement – Aspects employeurs (impôt à la source, charges sociales, actions propres et droits de timbre)**

*M. Didier Nsanzineza*

**14h00** **Imposition privilégiée du bénéficiaire de liquidation (art. 37b LIFD) – aspects pratiques**

*M. Yves-Alain Cavin*

**14h45** **Pause**

**15h15** **La pérennisation du patrimoine de l'entrepreneur-euse par la création d'une fondation**

*M. Alexandre Niederhauser*

**16h00** **Revue de jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME**

*Mme Isabelle Gioielli*

**16h30** **Clôture**

**16h45** **Fin du séminaire**

*Les pauses-café sont offertes par UBS*

## Intervenant-es

**Rachid Boss**, Lic. iur., avocat, Lenoir Delgado & Associés SA, Genève

**Yves-Alain Cavin**, titulaire d'un Master en économie, expert fiscal CSI, Service des contributions, La Chaux-de-Fonds

**Benjamin Chapuis**, expert-comptable diplômé, Professeur associé HE-Arc, Neuchâtel

**Lionel Delgado**, Lic. iur., avocat, expert fiscal diplômé, Lenoir Delgado & Associés SA, Genève

**Isabelle Gioielli**, Lic. iur., CAS en Fiscalité des PME, CORE, Fribourg

**Isabelle Homberger Gut**, Lic. iur., experte-fiscale diplômée, Homberger TVA Sàrl, Fribourg

**Alexandre Niederhauser**, titulaire d'un Master en économie, Athemis, Neuchâtel

**Didier Nsanzineza**, avocat, expert fiscal diplômé, Kellerhals Carrard, Genève

**Thierry Obrist**, Dr. iur., avocat, LL.M., Professeur à l'Université de Neuchâtel et LE/AX Avocats, Neuchâtel

**Cedric Panchaud**, Dr. iur., expert fiscal diplômé, avocat et titulaire du brevet de notaire, Beker Guiramand & Associés, Genève

## Lieu selon votre choix

### En présentiel

Auditorium 1, 2<sup>e</sup> étage (salle 224)  
HEG - Haute école de gestion Arc  
Campus Arc 1  
Espace de l'Europe 21  
2000 Neuchâtel

### Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500 mètres à l'est de la gare.

### Contact

Sandrine Schaeren Romano  
sandrine.schaerenromano@he-arc.ch  
Tél. +41 32 930 20 38  
HEG - Haute école de gestion Arc  
Espace de l'Europe 21  
2000 Neuchâtel  
[www.heg-arc.ch](http://www.heg-arc.ch)

### En ligne

Le nombre de places « en présentiel » étant limité, nous appliquerons la règle de la « première personne arrivée, première personne servie ».

### Connexion

La veille du séminaire, l'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant-e-s ayant opté pour la version « en ligne ».

# Journée de la Fiscalité des PME

Judi 8 mai 2025